

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

COMMUNITY MANAGER : COMPETENCES DE BASE
GESTIONNAIRE DE COMMUNAUTE VIRTUELLE (1)

CODE DE L'U.E. (2):	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):
---------------------	-----------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) . Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (.1.. page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.1.. page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (.1..page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (.1. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Communication			16	
Déontologie de la communication			4	
Laboratoire d'informatique			44	
Part d'autonomie			16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

d'acquérir les compétences de base nécessaires à l'animation et à la gestion d'une communauté virtuelle (Community management) afin :

- d'établir une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, dans le respect d'un cahier des charges imposé par le chargé de cours, en adoptant le style et le ton les mieux adaptés à son activité, à son public et à ses objectifs professionnels ;
- d'évaluer et de mesurer l'efficacité de ses actions sur les réseaux sociaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

En expression écrite :

- rédiger, à l'aide d'un logiciel adéquat, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message structuré d'un niveau de langue courante, informatif ou argumentatif de 10 lignes, dans le respect des règles orthographiques et morpho-syntaxiques ;

Face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- mettre en route le système informatique et clôturer une session de travail ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, ~~en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur, sur base d'un cahier des charges technique / d'une mise en situation proposé(e) par le chargé de cours, comprenant au moins l'intégration des feuilles de styles, l'optimisation du code pour le référencement, le respect de la sémantique (DP Web Designer)~~

- ◆ créer une page sur un réseau social en y insérant du contenu multimédia (texte, liens, image, son, vidéo etc.), et adapté à une activité, un public-cible et/ou des objectifs professionnels bien identifiés ;
- ◆ d'animer et de gérer cette page ;
- ◆ d'assurer le suivi des liens et de leur mise à jour ;
- ◆ de diffuser sa production sur un support adéquat ;
- ◆ d'évaluer la fréquentation de cette page et de mesurer l'efficacité de ses actions sur les réseaux sociaux,

dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), des droits de propriété intellectuelle relatifs à l'utilisation éventuelle de textes, de photos, de vidéos, ou de tout autre support soumis aux droits d'auteur et du bon usage de la langue française.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ L'utilisation judicieuse des commandes appropriées
- ◆ L'esprit de synthèse
- ◆ La correction et la clarté de la langue
- ◆ La qualité esthétique
- ◆ Le caractère évolutif du site
- ◆ Le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

4.1. En communication écrite :

Dans le respect de consignes imposées par le chargé de cours :

- ◆ de produire un texte informatif ou argumentatif en utilisant un style de langue approprié à la situation de communication ;
- ◆ de l'intégrer parmi d'autres contenus multimédia (sons, photos etc.)
- ◆ d'interagir sur un forum ;
- ◆ de modérer les contributions des visiteurs de la page.

4.2. En déontologie appliquée la communication :

**(Source d'inspiration : Droit de l'image, section technicien en photographie -
64 21 09 U 21 D2)**

Face à des situations-problèmes fournies par le chargé de cours illustrant les aspects juridiques du droit des personnes, des biens et des auteurs en matière d'image et de son, du Respect de la protection des données tant au niveau belge qu'euro péen :

- ◆ d'identifier :
 - les principaux droits relatifs à l'image des personnes et des biens,
 - les principaux droits et les obligations des auteurs en matière du droit de l'image,
 - les principales obligations de l'auteur en matière de protection de la vie privée,
 - les organismes d'information, de défense et de gestion des droits d'auteurs ;
- ~~◆ d'effectuer de manière autonome la mise à jour de ses connaissances en fonction de l'évolution des normes législatives ;~~
- ~~◆ d'identifier les situations qui impliquent un comportement ou des démarches spécifiques relatives au droit à l'image et au respect de la vie privée ;~~
- ◆ d'aborder la gestion d'une communauté virtuelle en regard des règles de déontologie en vigueur,

en utilisant une documentation mise à disposition et / ou des références communiquées par le Chargé de cours.

4.3. En laboratoire d'informatique : gestion d'une page de communauté virtuelle :

(Source d'inspiration : Conception de page web - 75 34 10 U 21 D2)

en tenant compte des règles ergonomiques de base et de la législation en vigueur, notamment celle relative aux droits de propriété intellectuelle et celle spécifique à la société de l'information,

- ◆ ~~d'utiliser un logiciel d'édition de pages Web et d'exploiter les fonctionnalités de base pour :~~
 - ◆ ~~identifier le mode de structuration d'un site Web ;~~
- ◆ choisir, en fonction d'un projet de communication, un modèle type ~~dans la bibliothèque et notamment créer une~~ de page d'accueil, des pages secondaires en respectant les principes de cohérence sur le plan :
 - ◆ de la mise en page (application de critères de base pour la lisibilité),
 - ◆ de la communication (applications de critères élémentaires pour le découpage et l'illustration d'un texte) ;
- ◆ ~~de mettre en œuvre les procédures et les moyens techniques nécessaires à la réalisation d'un projet, tels que :~~
 - ◆ ~~les ancrés (signets),~~
 - ◆ ~~les hyperliens internes et externes sur image et sur texte,~~
 - ◆ ~~les outils de navigation,~~
 - ◆ ~~les listes à puces et numérotées,~~
 - ◆ ~~les tableaux,~~
 - ◆ ~~les cadres,~~
 - ◆ ~~les formulaires,~~
 - ◆ ~~... ;~~
- ◆ de vérifier l'orthographe ;
- ◆ de personnaliser la mise en page :
 - ◆ modifier la mise en forme d'une page à l'aide de feuilles de style ;
 - ◆ choisir le format d'image adéquat ;
- ◆ d'assurer le suivi des liens et de les mettre à jour (de la phase de préparation à sa mise en œuvre) ;
- ◆ ~~de rédiger la documentation technique du site (plan, sources,...) ;~~
- ◆ ~~d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;~~
- ◆ ~~d'organiser son travail en utilisant les différentes ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage,...) ;~~

~~de vérifier la compatibilité des pages WEB avec différents navigateurs et les normes W3C.~~

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas disposer plus de 2 étudiants par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.